

Audience auprès de M. le Ministre, Jean-Michel Blanquer, de l'association
"Arrête Ton Char ! les Langues & Cultures de l'Antiquité aujourd'hui"



vendredi 21 juillet 2017

***Bilan et préconisations
pour un renouveau de l'enseignement
des Langues & Cultures de l'Antiquité***

Les Langues et Cultures de l'Antiquité aujourd'hui

Langues Anciennes, Langues vivaces

- Expositions, théâtre, cinéma et epic films, séries télé, documentaires, émissions de radio, littérature et littérature jeunesse, actualité journalistique, BD, mangas, jeux et jeux vidéos, naming publicitaire, expressions latines dans les langues modernes : force est de constater que les Langues et Cultures de l'Antiquité sont, au XXI^e siècle, plus que jamais vivaces et ancrées dans le quotidien des Européens.
- De 7 à 77 ans, elles séduisent toujours autant : qui pour leur dimension historique, qui pour leurs figures mythologiques, qui pour l'étymologie, qui encore pour l'espace d'imaginaire et de rêve qu'elles offrent encore aujourd'hui.
- Même si l'on peut se réjouir de cet engouement tous azimuts pour l'Antiquité, il faut également redouter le jour où, faute d'enseignement, le grand public ne pourra plus accéder aux langues et cultures de l'Antiquité que par l'intermédiaire des best-seller et blockbusters de l'industrie (américaine) du loisir.

Pour une nouvelle Renaissance : la place des LCA dans la cité

- Nous ne devons pas négliger non plus l'apport que représentent les LCA pour la formation du citoyen :
 - > un citoyen qui communique et argumente dans sa langue d'origine qu'il doit absolument maîtriser ; on sait combien les LCA sont formatrices et facilitatrices pour l'apprentissage du vocabulaire, de la syntaxe et du raisonnement
 - > un citoyen qui communique avec des citoyens d'autres pays et d'autres langues ; et l'apport des LCA au vocabulaire européen, à la grammaire comparée et à l'apprentissage des langues étrangères peut être un formidable accélérateur
 - > un citoyen qui construit la ville, le monde dans lequel lui et ses enfants vivront et doit donc devenir acteur conscient de son intégration dans le paysage socio-professionnel et maîtriser des compétences liées aux six champs de questionnements existentiels listés par Lohe et Maier¹ : 1. Nature et environnement ; 2. Vivre ensemble pacifiquement ; 3. Culture et tradition ; 4. Savoirs scientifiques et emploi ; 5. Mots et images ; 6. Conscience des valeurs et recherche de sens ; là encore, on sait à quel point être capable de porter un regard diachronique est précieux, non pour reproduire le souvenir nostalgique d'une lointaine époque, mais bâtir l'avenir en s'appuyant sur les acquis et en évitant les erreurs du passé.
- Enfin, nous rappellerons l'existence du rapport du Centre d'Analyse Stratégique remis en 2013 au Premier Ministre : "Les Humanités au coeur de l'excellence scolaire et professionnelle : pistes pour l'enseignement des langues, de la culture et de la réception de l'Antiquité"².

¹ Latein 2000, Existenzprobleme und Schlüsselqualifikationen, Peter Lohe, Friedrich Maier et alii, Bamberg, 1996.

² Rapport de Jean-François Pradeau pour le CAS (février 2013) : <http://opn.to/a/q5hlu>

BILAN

1°) L'enseignement

- La perception de l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité est parfois entourée de nombreux aprioris : certains voient les LCA comme un enseignement élitiste, permettant l'évitement des « mauvaises classes » et le gain de points au baccalauréat, d'autres comme un enseignement désuet qui ne sert plus à rien et dont les effectifs sont inévitablement voués au déclin.
- Depuis de nombreuses années, de durs coups ont été portés à l'enseignement des Langues Anciennes en France :
 - > optionnalisation de l'initiation au latin en 5ème (1998)
 - > concurrence avec les autres options, sections ou dispositifs particuliers : classes euro, classes bilangues, classes à horaires aménagés, option de Découverte Professionnelle...
 - > oubli des langues anciennes dans le socle commun de connaissances et de compétences dès sa création (2005)
 - > réforme du lycée assassine pour les options (2010)
 - > fusion inégalitaire des Capes de Lettres Modernes et Classiques (2013),
 - > réforme du collège 2016 qui a dénié au latin et au grec ancien à la fois leur statut de discipline en leur ôtant leurs horaires dédiés et en les privant de la validation du socle commun, mais aussi leur statut de langues en réduisant leurs horaires de 40%
- Malgré tout, la demande sociale de cet enseignement des LCA se maintient entre 15 et 16% des élèves au collège et à 6% au cycle général et technologique du lycée puisque les élèves du cycle professionnel en sont privés.
- Pour rappel, le latin est resté, en terme d'effectifs, la troisième langue enseignée au collège après l'anglais et l'espagnol jusqu'à la réforme du collège de 2016.
- Malgré cette forte demande sociale des LCA, les horaires hebdomadaires de ces disciplines sont presque systématiquement malmenés : tronqués et en-dessous des "horaires planchers" devenus maintenant "plafonds" et à des créneaux horaires dissuasifs et peu propices au travail (début et fin de demi-journée et souvent même durant la pause méridienne).
- Pourtant le dynamisme des enseignants et la vitalité de l'enseignement des LCA ne sont plus à prouver. En témoignent les nombreux sites Internet, blogs et associations d'enseignants, concours, semaines des langues anciennes, initiatives locales, projets innovants et interdisciplinaires que la première édition du concours Jacqueline de Romilly (2012) et les deux Colloques Nationaux « Langues Anciennes, Mondes Modernes » (2012 et 2013) organisés par l'Inspection Générale de Lettres, avaient cherché à mettre en valeur.
- Création et utilisation des bases de textes et dictionnaires en ligne, travail avec le traitement de texte et les éditeurs de texte collaboratif en ligne pour la traduction,

exploitation des bases iconographiques... les Langues et Cultures de l'Antiquité et leurs professeurs sont aussi, depuis longtemps, à la pointe de l'utilisation pédagogique des TICE.

2°) Les enseignants

- Le passage à la maîtrise du concours n'a évidemment rien arrangé au manque d'attractivité du métier en général et en particulier à la difficulté de recrutement des enseignants déjà peu nombreux dans cette filière. Actuellement, le nombre de postes au CAPES option Lettres Classiques est supérieur au nombre de candidats qui se présentent.

- On constate une inégalité de traitement selon les territoires et les établissements et d'énormes différences de formation initiale et continue des enseignants. Si les professeurs de Lettres Classiques sont « solides » disciplinairement, ils sont en revanche plus ou moins bien formés au métier selon leur académie d'origine.

- Il est inacceptable, pour l'équité due aux élèves, de voir des cours de LCA confiés à des collègues qui n'y sont pas correctement et suffisamment formés (enseignants de Lettres Modernes, Histoire-Géographie mais aussi, de plus en plus souvent, contractuels).

- Quant aux remplacements des enseignants de Lettres Classiques, l'Institution n'est tout bonnement plus capable de les assurer : dans le meilleur des cas, les élèves latinistes et hellénistes se retrouvent face à un enseignant de Lettres Modernes qui se sent souvent lui-même impuissant face à cette situation.

- Aujourd'hui de nombreux enseignants sont découragés par leur isolement au sein de leur établissement, mais surtout par le combat permanent qu'ils ont à livrer sur tous les fronts : recrutement des élèves en 5ème, défense du nombre de groupes et des horaires alloués, sur les heures de marge, à leur discipline chaque année au moment du vote de la DHG en Conseil d'Administration, justification de l'utilité de leur option et de leurs projets auprès de l'administration de l'établissement ou du rectorat, quand ce n'est pas auprès de leurs collègues des autres disciplines.

- Contrairement à ce qui a été mis en avant, à savoir un "mieux" de LCA, la réforme du collège 2016 n'a fait qu'entériner et approfondir le constat établi ci-dessus et, du fait de la communication désastreuse qui l'a accompagnée, cette réforme a libéré une parole négative et fédéré des énergies destinées à entraver l'enseignement des langues anciennes au collège.

Au vu de ces constats, l'association Arrête ton char s'est fixé un certain nombre d'objectifs et soumettra au nouveau Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer, les propositions suivantes.

OBJECTIFS

- L'association "Arrête Ton Char ! les Langues & Cultures de l'Antiquité aujourd'hui" s'est fixé pour objectif :

- > d'être une force de proposition pédagogique autonome sans lien politique ou syndical.
- > de créer une communauté active de passionnés des Langues et Cultures de l'Antiquité, enseignants, élèves ou simples amateurs.
- > d'assurer une veille pédagogique et documentaire pour diffuser ressources multimédias et documents sur les Langues et Cultures de l'Antiquité.
- > de promouvoir l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité du primaire jusqu'au supérieur et de faciliter des liaisons entre les niveaux primaire, secondaire et supérieur, mais aussi entre les disciplines enseignées dans les cycles 3 et 4 et au lycée.
- > de mettre à disposition et d'alimenter différents espaces d'échanges en ligne autour de la didactique et des pratiques pédagogiques innovantes et interdisciplinaires en Langues Anciennes.
- > de promouvoir la filière littéraire française et de contribuer à une revalorisation ambitieuse de cette filière aujourd'hui négligée.
- > d'oeuvrer à la diffusion d'une culture commune, ciment indispensable d'une unité sociale et euro-méditerranéenne.

PROPOSITIONS / REVENDICATIONS

- La réforme du collège 2016 a envoyé un très mauvais signal aux chefs d'établissements, aux parents d'élèves et aux élèves concernant l'enseignement des Langues Anciennes. En leur retirant leurs horaires planchers et en les excluant de la validation du S4C, cette réforme leur a enlevé le statut de disciplines. En réduisant de plus de 40% leurs horaires, elle a également nié leur statut de langues dont l'apprentissage nécessite fréquence et régularité.

- Qui plus est, le discours extrêmement négatif tenu sur les Langues Anciennes qui a accompagné cette réforme a eu des conséquences directes sur l'état de l'enseignement et l'image des Langues Anciennes au collège et au lycée. Une des premières revendications de notre association est de changer ce discours.

- Nous pensons enfin que les LCA doivent non seulement jouer un rôle important dans la rénovation de la filière littéraire laissée à l'abandon depuis des dizaines d'années déjà, mais également dans l'enrichissement culturel de tous les élèves et la formation de citoyens libres, éclairés et responsables.

- Les propositions portées par notre association s'appuient sur les résultats de deux larges consultations que nous avons menées durant l'année scolaire écoulée, l'une en septembre 2016³ auprès de 573 collèges et l'autre en mai 2017⁴ auprès de 415 collèges.

I. Les LCA, discipline à part entière

- L'association "Arrête Ton Char ! les Langues & Cultures de l'Antiquité aujourd'hui" réclame dans les meilleurs délais :

> le rétablissement, pour l'enseignement de LCA, de la dénomination "discipline" dans les textes officiels

> l'intégration pleine et entière, fixée par des textes officiels, des LCA au S4C⁵

> un financement de l'enseignement des LCA qui ne se fasse pas sur les heures de marge des établissements et donc en concurrence directe avec les autres enseignements et dispositifs, mais sur des heures fléchées de la Dotation Horaire.

³ "Verba ad acta" - Réforme du collège et LCA : après les effets d'annonce, la réalité du terrain :

<http://opn.to/a/IJmcY>

⁴ "Per aspera ad astra ?" - Les Langues Anciennes au collège : bilan d'une année d'application de la réforme #College2016 et perspectives pour 2017-2018 : <http://opn.to/a/gpnpS>

⁵ S4C : Socle Commun de Compétences, de Connaissances et de Culture.

> la fin des horaires “plafonds” et l’abandon de l’expression “dans la limite de” qui conduit à des interprétations divergentes des textes officiels et un retour à des horaires “planchers” fixés nationalement.

> le retour à deux heures hebdomadaires d’enseignement de latin en classe de cinquième. L’unique heure actuellement proposée, expérimentée durant l’année 2016-2017, dénie aux LCA le statut de langue.

> le retour aux trois heures hebdomadaires pleines et entières en 4ème et en 3ème pour le latin et trois heures hebdomadaires pour le grec ancien en 3ème, sans la possibilité de regrouper plusieurs niveaux comme cela est pratiqué par certains chefs d’établissements.

> la possibilité pour les établissements de chaque académie de moduler ces horaires sur le cycle 4 en fonction des besoins et projets locaux (répartition différente des heures de latin sur les trois niveaux ou apprentissage plus précoce du grec ancien à partir de la 4ème.)

> l’ouverture par les rectorats d’autant de groupes de latin ou de grec ancien que nécessaires dans chaque collège de France, de façon à mettre un terme aux pratiques de sélection des élèves sur le niveau scolaire ou par tirage au sort.

> la possibilité pour les élèves des séries technologiques et professionnelles, non seulement de suivre comme les autres ces enseignements de Langues Anciennes, mais aussi de les présenter au baccalauréat.

> la garantie pour les enseignants prenant en charge l’enseignement du latin et du grec ancien, de pouvoir disposer, comme dans les autres disciplines, de manuels scolaires conforme aux programmes en cours et en nombre suffisant pour permettre d’équiper chaque élève.

II. Aux concours de recrutement

- Tout enseignant de lettres doit impérativement avoir été formé au latin, ce qui, contre toute logique, n’est plus le cas depuis des années.

- Nous demandons que tous les candidats préparant un concours qui les destine à enseigner le français ou une langue romane (italien, espagnol) reçoivent une formation solide au latin, langue mère. Sans réécriture des programmes de 2016, cette solide formation doit permettre à tout enseignant de lettres d’assurer au mieux l’enseignement des aspects étymologiques et de grammaire comparée des programmes de lettres. Quant aux enseignants de langue vivante, ils pourront alors, eux aussi, prendre en compte pleinement cet impératif des programmes et travailler sur l’épaisseur historique de leur langue de façon interdisciplinaire.

- Pour les enseignants de lettres modernes, cette solide formation en langue latine doit s’accompagner d’un travail approfondi sur les littératures anciennes, afin que les textes

latins et grecs les plus importants puissent être expliqués, en traduction, pendant le cours de français.

- Tout professeur de lettres doit être en mesure d'enseigner l'intégralité des aspects étymologiques et littéraires des programmes communs et de prendre en charge l'enseignement facultatif de LCA du cycle 4.

- Une réforme du CAPES de lettres doit donc être envisagée : la connaissance des littératures latine et grecque, la vérification des connaissances de base en langues anciennes pour tous les candidats doit aussi être évaluée au concours de recrutement.

- Pour assurer notamment le recrutement de ces futurs professeurs de lettres et en se basant sur l'indéniable réussite de la réforme des Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires, il convient de rendre obligatoire l'étude d'une langue ancienne au lycée pour les élèves de la filière Littéraire⁶. En conséquence de quoi, ATC demande au Ministre d'assurer la pérennité des concours de l'agrégation de Lettres Classiques et de Grammaire et de leurs postes, afin de pouvoir recruter les enseignants destinés à prendre en charge cet enseignement obligatoire au lycée.

- En attendant que cette transition s'opère dans l'organisation des postes de professeurs de lettres, nous réclamons que les enseignants de lettres modernes amenés à prendre en charge des heures d'enseignement de latin (voire de grec ancien, si le cas se présente) reçoivent une formation initiale et continue leur permettant d'assumer au mieux cet enseignement.

- Enfin, nous demandons, pour les professeurs de Lettres modernes déjà en poste, la création d'une **certification Langues Anciennes** qui permettra de pallier une partie du déficit de recrutement à l'aide de professeurs de Lettres volontaires et dont les compétences auront été dûment validées par les corps d'inspection.

III. Les programmes de l'enseignement de LCA

- Nous demandons tout d'abord à ce que les associations d'enseignants de Lettres Classiques soient parties prenantes de l'écriture des nouveaux programmes de Langues et Cultures de l'Antiquité et pas seulement invités à une parodie de consultation comme ce fut le cas pour la rédaction et la publication précipitées des nouveaux programmes de LCA en 2016. L'expertise et la connaissance du terrain de ces associations ne peuvent être négligées.

⁶ Cette obligation de suivre un enseignement de langues anciennes dans les filières littéraires est déjà en place par exemple en Italie, au Danemark ou aux Pays-Bas.

- Nous vous renvoyons d'ailleurs aux préconisations faites par notre association à l'occasion de la consultation sur les nouveaux programmes de l'enseignement de complément LCA en novembre 2015⁷.

- Le cours de langues anciennes doit naturellement avoir des objectifs linguistiques, sous peine de n'être qu'un cours d'histoire antique déguisé. Mais il s'agit aussi d'être réaliste eu égard au temps d'enseignement qui est accordé. L'objectif principal à la fin du collège doit être que l'élève ait compris l'intérêt d'étudier le latin et le grec, dans leur dimension linguistique aussi bien que culturelle. Cela implique d'insister sur l'étymologie, comme cela est préconisé par les programmes de français actuels, préconisation qui, d'après les sondages que nous avons réalisés, n'a majoritairement pas été suivie ; mais aussi que l'élève ait le sentiment de faire du latin et du grec sans béquilles (textes d'un niveau trop élevé ou trop appareillés, aide trop prescriptive du professeur etc.).

- Ainsi, il faut peut-être envisager des acquisitions grammaticales en fin de collège moins étendues que ce qui est préconisé dans les programmes actuels, mais mieux assurées. Cela nécessite également de revoir le corpus de textes proposé, pour impliquer davantage l'élève dans les apprentissages.

- On attendra d'un élève à la fin du collège qu'il soit capable de comprendre une inscription simple de son environnement immédiat (église, plaques commémoratives, frontons de bâtiments, etc.). Pour cela, le professeur aura recours à des textes narratifs simples (fable, saynète, chroniques historiques médiévales en lien avec la localité ou un événement historique, César, Vulgate...⁸)

- Pour la découverte des "grands textes" on ne doit pas s'interdire le recours à la lecture d'un extrait intégralement en traduction.

- Les aménagements aux programmes de LCA devront également lever le tabou qui pèse sur l'utilisation des textes simplifiés ou reconstruits par l'enseignant qui permet de faciliter l'accès à la langue et le travail de traduction. Les exercices de lecture cursive et d'oralisation des textes latins et grecs sont également à développer davantage.

- Dans cette optique, il apparaît nécessaire de compléter les actuels documents d'accompagnement, notamment par l'ajout d'une liste prescriptive de textes variés mais courts et accessibles au niveau des élèves du cycle 4. On pourra prendre comme base de départ pour cette liste les différents recensements déjà réalisés, par exemple le travail de M. Yves Ouvrard.

- Enfin, l'association Arrête Ton Char propose d'intégrer aux programmes de LCA un volet concernant l'histoire de la réception et de la perception de l'antiquité dans la culture européenne qui aujourd'hui encore est relayée à la marge des programmes au lieu d'être

⁷ Préconisations d'ATC pour les nouveaux programmes de l'enseignement de complément LCA : <http://opn.to/a/iOzyP>

⁸ Voir le travail de Philippe Cibois (membre d'ATC) sur la tapisserie de Bayeux : <http://enseignement-latin.hypotheses.org/10088>

l'objet d'une réflexion étayée sur la base des textes antiques. Cette nouvelle dimension du cours de LCA permettra non seulement d'aborder la question de l'utilisation de la mythologie, de l'Histoire et de l'imagerie antique par les gouvernants (de César à Napoléon en passant par Louis XIV) et par les régimes totalitaires (Allemagne nazie ou Italie de Mussolini), mais aussi celle du choix de tel ou tel héros fondateur à une certaine époque et dans un certain contexte. On accordera également une place accrue à l'analyse de l'utilisation de l'Antiquité dans la culture populaire (cinéma, BD, littérature jeunesse, séries télévisées et publicité)⁹.

IV. Dans les établissements scolaires

- L'association « Arrête ton char ! Les Langues & Cultures de l'Antiquité aujourd'hui » défend la conception d'un enseignement du latin et du grec ancien ouvert à tous les élèves, quel que soit leur niveau et quelle que soit leur orientation, car nous croyons à l'intérêt de cet enseignement pour affiner ou consolider tous les autres apprentissages. Nous concevons les LCA comme un enseignement élitiste pour tous et utile à tout.¹⁰

- Aussi, nous demandons au Ministère de promouvoir l'enseignement des LCA dans les Réseaux d'Éducation Prioritaires, en incluant le primaire, et les établissements ruraux isolés, mais aussi de soutenir fortement les initiatives des collègues qui y enseignent, notamment par l'interdiction de toute forme de *numerus clausus*.

- Pour diffuser le plus largement possible la culture classique, nous suggérons la constitution dans les BCD de chaque école et les CDI de chaque établissement du secondaire d'une collection d'ouvrages consacrés à l'Antiquité gréco-romaine, mais aussi égyptienne, la plus riche et la plus variée possible. Les publications sur la période antique, très prisées par les élèves de tous âges, sont en effet riches et nombreuses : albums, littérature jeunesse, romans historiques, romans policiers à cadre antique, livres documentaires, magazines, bandes dessinées, mangas...¹¹ Cette mesure mériterait d'ailleurs d'être élargie à toutes les bibliothèques et médiathèques.

- Enfin, nous proposons la diffusion, auprès de tous les chefs d'établissement du secondaire, d'un vademecum pour la mise en place et la gestion des sections de langues anciennes qui garantirait l'égalité de traitements de tous les élèves de France vis-à-vis de l'accès à ces enseignements.

>>> cf. vademecum en Annexe <<<

⁹ Voir sur ce sujet les nombreux travaux d'Arrête Ton Char (www.arretetonchar.fr) et Antiquipop (<https://antiquipop.hypotheses.org/>)

¹⁰ Voir ce rapport de 2013 du Centre d'Analyse Stratégique remis alors au Premier Ministre : "Les Humanités au cœur de l'excellence scolaire et professionnelle" : <http://archives.strategie.gouv.fr/cas/content/dt-2013-02-humanites-coeur-excellence-scolaire-professionnel.html>

¹¹ Notre association propose d'ailleurs une recension très complète de ces ouvrages avec plusieurs milliers de livres recensés : <http://www.arretetonchar.fr/recherche-sur-les-livres/>

1°) Au cycle 3 (CM1-CM2-6ème)

- Afin de renforcer la liaison école-collège, notre association recommande d'amorcer, dès le CM2, le travail sur l'étymologie et les racines grecques et latines pour faciliter la compréhension des principes de formation des mots, du vocabulaire et des emprunts directs au latin, d'orthographe, notamment celle des homophones grammaticaux et lexicaux. Le recours à l'étymologie et aux familles de mots permet en effet de rendre plus ludique et stimulant un apprentissage du vocabulaire et de l'orthographe lexicale souvent trop aride.

- Nous proposons également, dans le cadre de l'initiation au jeu dramatique prévue au niveau CM2, que ce travail s'appuie sur la mythologie gréco-romaine qui peut donner lieu à de nombreuses saynètes aussi riches que ludiques¹², mais aussi permettre un travail sur les nombreuses expressions d'origine mythologique.

- Toutes ces activités pourraient d'ailleurs donner lieu à des temps d'échanges et de rencontres entre classes de CM2 et de 6èmes qui sont déjà mis en place dans certaines communes mais qu'il conviendrait d'expérimenter et d'évaluer plus largement et plus scientifiquement, sous le contrôle des Cardie¹³, pour en mesurer l'efficacité¹⁴.

- Enfin, nous proposons que soit intégrée au tronc commun du niveau sixième et éventuellement cinquième un "parcours de découverte des LCA" d'une heure hebdomadaire adossé au cours de français mais doté d'horaires spécifiques qui ne réduisent pas ceux de français.

Cette initiation serait en effet une occasion de :

- > prolonger le cours d'Histoire à travers les textes littéraires et l'Histoire des Arts
- > initier les élèves à l'alphabet grec et la prononciation du latin et du grec ancien
- > découvrir le système flexionnel du latin et du grec, ses traces en français (notamment à travers les expressions latines utilisées en français, le "latin du français"¹⁵) et sa persistance dans de nombreuses langues.
- > travailler sur l'étymologie des vocabulaires disciplinaires. En effet, l'éclairage étymologique, facilite grandement la compréhension par les élèves de la terminologie employée par chaque discipline du collège, que ce soit en français, en Histoire-géographie ou en sciences
- > acquérir quelques clefs de passage entre les langues romanes et européennes en préparation du choix de la LV2 à l'entrée en 5ème
- > observer l'influence du latin dans la langue anglaise puisque plus de 50% du vocabulaire anglais conserve une étymologie latine.

¹² Voir les ouvrages *Pièces Mythologiques* (8-12 ans), par Jean-Dominique Bouvot et François Fontaine aux éditions Retz, ou *Le feuilleton d'Hermès : la mythologie grecque en cent épisodes* de Murielle Szac et Jean-Manuel Duvivier aux éditions Bayard Jeunesse.

¹³ Conseiller Académique en Recherche, Développement, Innovation, Expérimentation.

¹⁴ On notera, au passage, le succès récent du projet "Odyssée 24" de lecture participative de l'*Odyssée* organisé par Laurence Ghirardi, présidente du Festival Européen du Latin Grec et membre de l'association Arrête Ton Char : "Odyssée 24" : <http://festival-latingrec.eu>

¹⁵ Voir sur ce point les travaux de Philippe Cibois, sociologue auteur du blog La question du latin : <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/162/files/2010/11/InitiationLatinDuFrancais.pdf>

- Cette initiation aux LCA apporterait non seulement à chaque élève un enrichissement culturel important, mais lui permettrait également de tisser lui-même des liens parfois méconnus entre les disciplines enseignées au collège.

- Cette heure d'initiation serait prioritairement assurée par les enseignants de Lettres Classiques.

2°) Au cycle 4 (5ème-4ème-3ème)

- Afin de limiter la fuite vers le privé, notre association souhaite que le choix de l'enseignement de LCA au collège devienne un motif dérogatoire pour l'affectation dans un établissement lorsque le collège de secteur ne propose pas l'enseignement du latin ou du grec.

- Dans le but d'assurer l'égalité républicaine devant l'éducation, ATC demande à chaque recteur d'académie :

> de s'assurer que les heures d'enseignement de LCA sont bien effectuées par un enseignant de lettres compétent pour le faire, qui ait suivi, dans ses études supérieures, un enseignement dans la langue ancienne concernée dûment validé. Dans le cas où un enseignant aurait un service à réaliser sur plusieurs établissements, cela doit se faire seulement sur la base du volontariat.

> de permettre aux enseignants de Lettres Classiques qui le souhaitent d'exécuter, si les besoins de service le nécessitent, la totalité de leur service en Langues Anciennes.

> de veiller au respect scrupuleux des horaires légaux accordés aux cours de Langues et Cultures de l'Antiquité dans tous les établissements

> de s'assurer que ces heures de cours ne soient pas placées systématiquement à des horaires dissuasifs

> de mettre fin à la pratique des horaires inférieurs aux horaires planchers de la discipline et cela sans condition d'effectifs

> d'autoriser les CDE, avec l'accord exprès de l'enseignant en charge des LCA, pour plus de flexibilité et d'adaptation au mode d'organisation de chaque établissement, à mettre en place une modulation des heures de LCA sur chaque niveau du cycle 4, dans la limite d'une heure en moins ou en plus par niveau (organisations horaires possibles avec les horaires actuels en 5è-4è-3è : 1h/3h/3h, ou 2h/2h/3h, ou encore 2h/3h/2h).

> de rappeler aux chefs d'établissements que la liberté de choix de l'option LCA latin en 5ème et Grec ancien en 3ème concerne tous les élèves et ne saurait être remise en cause pour des raisons de niveau scolaire de l'élève ou de numerus clausus des effectifs de latinistes ou hellénistes

> de rendre possible, dans les établissements qui proposent l'enseignement du latin et du grec ancien, l'étude des deux langues en troisième ou la mise en place d'un dispositif d'ECLA sur le seul niveau troisième ou sur tout ou partie du cycle 4, toujours après concertation avec l'enseignant en charge des LCA

> de ne pas rendre incompatible le choix d'un enseignement de Langues Anciennes avec celui d'une classe bilingue, d'une classe à horaires aménagés¹⁶ ou d'un autre dispositif proposé par l'établissement

3°) Au lycée

- La liaison 3ème - 2nde doit être renforcée. Pour ce faire, les formations et rencontres communes doivent être facilitées par les rectorats et les établissements. La forme de cette liaison sera laissée à la libre appréciation des enseignants.

- Nous demandons que la poursuite de l'enseignement de LCA au lycée devienne un motif dérogatoire pour l'affectation dans un établissement lorsque le lycée de secteur ne propose pas l'enseignement du latin ou du grec.

- Nous souhaitons que l'option facultative et l'enseignement d'exploration Langues et Cultures de l'Antiquité soient proposés avec des horaires distincts dans chaque lycée afin d'offrir la possibilité à un élève qui n'aurait pas suivi l'enseignement de LCA au collège de le choisir au lycée.

- Nous proposons que les Langues Anciennes au lycée occupent le même rang d'option que les langues vivantes ou régionales : en guise de seconde langue vivante, un lycéen, quelle que soit sa filière, pourrait donc opter pour le latin ou le grec ancien¹⁷.

- Nous voulons rendre possible, pour tous les élèves qui le souhaitent, la poursuite conjointe de l'étude d'une LV3 et d'au moins une Langue Ancienne au lycée.

- Nous appelons de nos vœux l'obligation pour chaque élève de la filière littéraire de suivre l'enseignement d'au moins une langue ancienne qui sera évalué au baccalauréat et nous souhaitons que ce choix reste possible dans les filières scientifique et économique et sociale.

- Nous demandons qu'une heure de grammaire comparée soit intégrée en filière littéraire, assurée par un professeur de Lettres Classiques, Lettres Modernes ou Langue Vivante. Cette heure serait essentiellement consacrée à la manipulation des notions.

- Nous réclamons, en cas de refonte de cet examen national, la prise en compte des points acquis Langues Anciennes au baccalauréat avec le même coefficient (3).

- Dans le cadre du -3/+3, nous demandons qu'une meilleure information soit apportée dans chaque lycée, durant l'année de seconde, sur les orientations envisageables après un baccalauréat littéraire et sur les différentes filières professionnelles qui fournissent un

¹⁶ Classe à Horaires Aménagés musique, théâtre, sport, arts du cirque...

¹⁷ C'est déjà le cas en Allemagne sans qu'on puisse noter pour autant une moins bonne maîtrise des langues vivantes par la suite (cf. l'article de Philippe Cibois, "L'enseignement du latin en Allemagne" (6 mars 2011) : <http://enseignement-latin.hypotheses.org/2325> .

débouché après ces études (journalisme, communication, publicité, enseignement, conservation, bibliothèque...)

V. Dans le supérieur

- L'association "Arrête Ton Char" propose également des mesures en faveur des Langues et Cultures de l'Antiquité dans le Supérieur.

- La première urgence consisterait à donner les moyens humains et financiers à chaque université d'assurer correctement une formation digne de ce nom en langue, littérature et civilisation des langues anciennes et ce sur tous les niveaux.

1°) Pour la formation des étudiants de Lettres

- Une formation en Lettres Classiques doit être possible dans toutes les universités et pas seulement dans une seule université par académie, et ce au moins jusqu'au concours.

- Les étudiants en Lettres Modernes doivent avoir la possibilité de suivre le latin et/ou le grec en option durant tout le cursus de Licence, avec une véritable formation en langue, littérature et civilisation. Ils devront suivre obligatoirement des cours de latin en L1 et ils devront avoir la possibilité de continuer le latin comme option de spécialisation à partir de la L2. Un tel dispositif leur permettra de faire un choix éclairé, hors de l'influence de clichés associés aux langues anciennes, mais aussi d'améliorer leur niveau en langue française et en langue médiévale, ainsi que leur culture générale et littéraire.

2°) Pour le Capes de Lettres tel qu'il est organisé actuellement

- En attendant l'unification, nous demandons le maintien des postes réservés aux étudiants de Lettres Classiques avec classement et affectation spécifiques.

- Les épreuves écrites et orales du Capes doivent connaître certains ajustements :

> **à l'écrit**, pas de changement pour la dissertation de 6h ; pour la langue française et la langue médiévale des Modernes, pour le grec et le latin des Classiques, revenir à des épreuves séparées sur deux jours successifs. Pour chaque langue ancienne, une épreuve de 4h comportant une version (de la même longueur qu'actuellement) + une question de langue (synthèse morphologique et/ou syntaxique) qui s'appuie sur le texte et qui correspond à une entrée des programmes du secondaire + une question sur "mondes antiques/mondes modernes" avec un texte littéraire moderne et un document iconographique en lien avec les textes en langues anciennes. Pas d'obligation de thématique commune entre les textes de grec et de latin des deux épreuves séparées.

> à l'oral, pour tous, l'explication de texte de français moderne avec la question de grammaire + ajouter pour tous une épreuve obligatoire de didactique du français telle qu'elle est proposée actuellement en option pour les Lettres Modernes

- Le choix optionnel (seulement pour les Lettres Modernes) de didactique de spécialisation ne se ferait ensuite qu'entre: théâtre, cinéma, FLE, latin. Pour le latin des Lettres Modernes: même épreuve que celle des Lettres Classiques mais uniquement sur un corpus de latin.

- Pas le choix pour les Lettres Classiques, qui doivent prendre l'option "didactique des langues anciennes".

- L'épreuve consistera dans le développement d'une séance destinée à une classe du secondaire à partir d'un corpus constitué de textes en langues anciennes et de documents complémentaires littéraires ou iconographiques permettant le lien "mondes antiques / mondes modernes". Cette séance devra s'inscrire dans une séquence dont les objectifs seront précisés par le candidat mais le développement de la séquence n'est pas attendu. Un passage, précisé sur le sujet, devra également être traduit par le candidat. Le billet de préparation précisera aussi le niveau auquel est destinée la séance à développer.

3°) Pour les autres étudiants

- Nous demandons que chaque université soit en mesure de proposer de véritables cours de langues et cultures antiques adaptés aux cursus des étudiants en Histoire, Archéologie, Philosophie, Droit, Médecine, Histoire des arts, disciplines qui ont toutes besoin de l'apport indispensable des langues et cultures de l'antiquité.

ANNEXE

Vademecum sur la mise en place et la gestion des sections de langues anciennes
à l'attention des chefs d'établissement du secondaire

I. Choix de l'enseignement facultatif par les élèves

- De façon à pouvoir assurer correctement la promotion de l'enseignement facultatif auprès des élèves de sixième, le CDE fixe à l'avance avec le(s) professeur(s) assurant l'enseignement de LCA dans l'établissement, le planning des séances de présentation de cet enseignement facultatif aux élèves de 6ème, avant les conseils de classes et la période d'inscription en cinquième. Ces heures de présentation faites en plus par l'enseignant doivent être rémunérées en heures supplémentaires.

- Le CDE s'engage à diffuser auprès des familles, durant l'année de sixième, un document papier et éventuellement un message numérique mentionnant clairement la possibilité de choix de l'enseignement facultatif LCA par tous les élèves, sans considération du niveau scolaire dans les autres disciplines.

- Le CDE garantit l'ouverture de l'enseignement facultatif LCA à tous les élèves. Le choix de cet enseignement facultatif ne saurait être accordé ou refusé à un élève sur la base de ses résultats scolaires, de son comportement, d'une situation de handicap ou d'une autre difficulté d'apprentissage, quelle qu'elle soit.

- Le Conseil de classe doit pouvoir encourager les élèves de sixième à suivre cet enseignement facultatif - par exemple par l'ajout d'une mention dans l'appréciation générale du bulletin des élèves - mais en aucun cas chercher à les en dissuader. Si le conseil de classe du troisième trimestre intervient après la période d'inscription en cinquième, cette mention doit être portée sur le bulletin du deuxième trimestre.

- Les parents d'élèves doivent être informés de la possibilité de choix d'un enseignement de Langues Anciennes en temps et en heure avant la période d'inscription en cinquième pour le latin et avant la période d'inscription en troisième pour le Grec ancien. Cette information pourra prendre la forme d'une plaquette réalisée par le professeur de LCA accompagnant le bulletin trimestriel qu'il soit envoyé par la Poste ou remis en main propre.

- L'enseignement facultatif LCA étant ouvert à tous les élèves, le CDE ne doit mettre en place ni *numerus clausus*, ni sélection arbitraire ou tirage au sort des élèves, mais chaque fois en référer à l'Inspecteur d'Académie en charge de l'enseignement de LCA.

I. Horaires de LCA

- Le CDE garantit le strict respect des horaires “plafonds” nationaux que nous revendiquons.
- Le CDE confie les heures d’enseignement de LCA en priorité aux enseignants de Lettres Classiques. Si l’établissement ne dispose pas d’enseignant de Lettres Classiques, ces heures peuvent être confiées à un enseignant de Lettres Modernes dans la mesure où il a suivi une formation dûment validée dans la/les langue(s) ancienne(s) qu’il doit enseigner.
- Le CDE fait en sorte, pour les professeurs qui ont en charge l’enseignement de LCA, de ne pas multiplier le nombre des niveaux d’enseignement. En effet, la préparation d’un cours de latin ou de grec ancien réclamant autant de temps qu’un cours de français, il est logique que ces professeurs qui assurent déjà entre deux et quatre niveaux en latin (5ème, 4ème, 3ème) et/ou grec ancien (3ème) n’aient pas plus de deux niveaux à préparer en français et si possible qu’un seul.
- Le CDE étudie avec le(s) professeur(s) en charge de l’enseignement de LCA l’opportunité de moduler les horaires de LCA sur le cycle 4 en fonction des besoins et projets locaux (répartition différente des heures de latin sur les trois niveaux ou apprentissage plus précoce du grec ancien à partir de la 4ème.)
- Le CDE doit s’assurer, lors de la constitution des emplois du temps, que les heures d’enseignement de LCA ne soient pas placées systématiquement à des horaires dissuasifs, en début ou fin de journée et pendant la pause méridienne.

II. Constitution et gestion des groupes de LCA

1°) Constitution des classes et des emplois du temps

- Le CDE veille à répartir le plus équitablement possible les élèves suivant l’enseignement facultatif de LCA dans chaque classe d’un même niveau de façon à éviter la constitution de classe de niveaux.
- Le CDE s’assure qu’il n’y a aucune incompatibilité d’emploi du temps entre l’enseignement facultatif de LCA et tout autre enseignement ou dispositif d’aide aux élèves.
- Pour toute ouverture ou fermeture d’un groupe de LCA, le CDE devra au préalable en discuter les modalités avec le(s) professeur(s) en charge de cet enseignement, aborder la question en Conseil Pédagogique et en cas de litige insoluble se rapprocher de l’Inspecteur académique de Lettres en charge de l’enseignement de LCA.

2°) Sorties, voyages d'étude et crédits pédagogiques

- Les sorties et voyages pédagogiques organisés dans le cadre de l'enseignement facultatif de LCA doivent être considérés comme les voyages linguistiques : une ouverture culturelle bénéfique. Un CDE ne saurait s'opposer à la réalisation d'un de ces projets au motif qu'il ne concernerait pas l'ensemble des élèves d'un même niveau.
- En tant que discipline à part entière et comme toutes les autres disciplines, les LCA, qui concernent de nombreux élèves dans chaque établissement, doivent disposer, pour l'achat de matériel pédagogique, d'une ligne spécifique de crédits pédagogiques, distincte de celle du français.
- Enfin, le CDE doit veiller à assurer aux enseignants de lettres et du CDI des crédits pédagogiques suffisants pour tous les achats de livres en série pour permettre aux enseignants de faire lire les élèves et de mettre en place des projets de lecture motivants et ambitieux (ateliers, rallyes ou défis lecture, participation à des prix littéraires¹⁸, création d'un prix des collégiens dans chaque établissement...).

¹⁸ Par exemple le Prix des Incorruptibles qui est souvent limité, faute de moyens suffisants, à une ou deux classes d'un même niveau : <http://www.lesincos.com/home.html>